



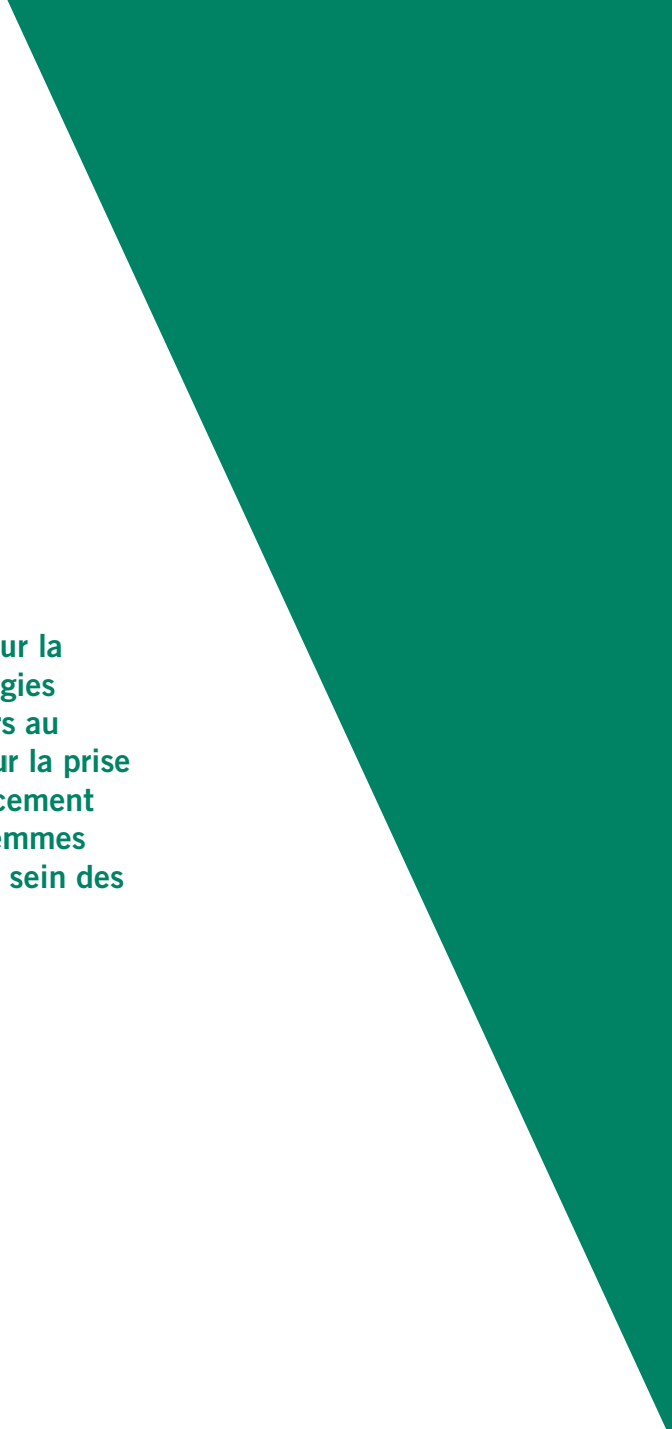
Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience,  
de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de  
l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest



# Capitalisation des initiatives prises par les OPR, les OSC et le privé pour influencer les décisions gouvernementales en faveur des femmes et des jeunes touchées par les crises alimentaire et économique survenues avec la pandémie de la COVID-19

*Note synthèse*





**« Regards paysans pour la  
construction de stratégies  
devant servir de leviers au  
dialogue politique pour la prise  
de mesures de renforcement  
de la résilience des femmes  
rurales et urbaines au sein des  
réseaux »**

# **Capitalisation des initiatives prises par les OPR, les OSC et le privé pour influencer les décisions gouvernementales en faveur des femmes et des jeunes touchées par les crises alimentaire et économique survenues avec la pandémie de la COVID-19**

*Note synthèse*

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>RÉSUMÉ .....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>2. OBJECTIFS ET DÉMARCHÉ DE LA CAPITALISATION .....</b>   | <b>11</b> |
| <b>3. BREF APERÇU DES ORGANISATIONS PORTEUSES<br/>DES INITIATIVES D'INFLUENCE .....</b>  | <b>14</b> |
| <b>4. UNE STRATÉGIE D'ACTION AXÉ SUR L'UTILISATION D'OUTILS NOVATEURS<br/>POUR FAIRE FACE AUX EFFETS DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 .....</b>                 | <b>16</b> |
| <b>5. DES RÉSULTATS DES ACTIONS DE DIALOGUE ET DE PLAIDOYER EN<br/>CONSTRUCTION... ET DONT LES IMPACTS SE MESURERONT À MOYEN<br/>ET LONG TERME...! .....</b> | <b>26</b> |
| <b>6. FACTEURS AYANT FAVORISÉ OU BLOQUÉ UNE MEILLEURE PRISE<br/>EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS ET PROPOSITIONS DES RÉSEAUX<br/>D'OP, OSC ET LE PRIVÉ.....</b>  | <b>29</b> |
| <b>7. QUELLES LEÇONS RETENIR DES EXPÉRIENCES CONDUITES<br/>PAR LES RÉSEAUX ?.....</b>  | <b>31</b> |
| <b>8. QUELLES RECOMMANDATIONS OU DÉFIS POUR LA MISE EN ŒUVRE<br/>INCLUSIVE DES PLANS DE RIPOSTE ET DES PROGRAMMES<br/>DE RÉSILIENCE EN COURS ? .....</b>     | <b>32</b> |

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>AFAO</b>         | : Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest  |
| <b>AFD</b>          | : Agence Française de Développement   |
| <b>APESS</b>        | : Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane  |
| <b>ASPH</b>         | : Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique  |
| <b>CEDEAO</b>       | : Communauté Economique Des États de l'Afrique de l'Ouest   |
| <b>CEI PREGEC</b>   | : Cadre d'Engagement et d'interpellation Prévention... et Gestion des Crises  |
| <b>CILSS</b>        | : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel  |
| <b>COFENABVI-AO</b> | : Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail et Viande de l'Afrique de l'Ouest   |
| <b>CVA</b>          | : Comité de Veille et d'Action  |
| <b>DNUAF</b>        | : Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale   |
| <b>EF</b>           | : Exploitation familiale  |
| <b>FAO</b>          | : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture   |
| <b>FED</b>          | : Fonds Européen de Développement   |
| <b>FEWACCI</b>      | : Fédération des Chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique l'Ouest   |
| <b>FIAB</b>         | : Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina   |
| <b>FIDA</b>         | : Fonds International de Développement Agricole   |
| <b>IEC</b>          | : Information Education Communication   |
| <b>OIG</b>          | : Organisation Inter-Gouvernementale  |
| <b>OP/OPR</b>       | : Organisation Paysanne/ Organisation Paysanne Régionale  |
| <b>OSC</b>          | : Organisation de la Société Civile   |
| <b>PAGR SANAD</b>   | : Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest |
| <b>POSCAO</b>       | : Plateforme des Organisations de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest  |
| <b>RBM</b>          | : Réseau Billital Marobé  |
| <b>RECAO</b>        | : Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest  |
| <b>REPSFECO</b>     | : Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO   |
| <b>RESIMAO</b>      | : Réseau des Systèmes de Marchés en Afrique de l'Ouest  |
| <b>RNU</b>          | : Registre National Unique  |
| <b>ROAC</b>         | : Réseau Ouest Africain des Céréaliers  |
| <b>ROPPA</b>        | : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest  |
| <b>RPCA</b>         | : Réseau de Prévention des Crises Alimentaires  |
| <b>SAN</b>          | : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle  |
| <b>UEMOA</b>        | : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine   |
| <b>WANEP</b>        | : Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix   |
| <b>WILDAF</b>       | : Women in Law and Development in Africa – Femmes, Droit et Développement en Afrique  |



## RÉSUMÉ

La capitalisation des initiatives prises par les OPR, les OSC et le secteur privé pour influencer les décisions gouvernementales en faveur des femmes et des jeunes touchées par les crises alimentaire et économique survenues avec la pandémie de la COVID-19, participe de leur volonté de : (i) mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes en temps de COVID-19 et (ii) proposer aux gouvernements, des mesures palliatives devant leur permettre de s'adapter au nouveau contexte, tout en garantissant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus.

On retient globalement que les actions d'influence initiées par les réseaux d'OP et d'OSC ont utilisé :

- **Des stratégies individuelles** « plateforme de veille et de suivi des EF » **et/ou concertées** « Comité de veille et d'action (CVA) pour structurer la coopération entre l'ensemble des réseaux d'OP et d'OSC face aux crises actuelles ;
- **Plusieurs modalités / outils - supports** (films, vidéos pour la mise en lumière des préoccupations des femmes, note argumentaire comme « *les 7 réalités et solutions proposées par les femmes face à la COVID* », bulletins d'informations comme ECHO du monde rural, etc.).

**Ces stratégies ont emprunté plusieurs espaces pour toucher plusieurs acteurs à différents niveaux**, (niveaux collectivités locales, national, régional (Réseau des parlementaires de la CEDEAO sur l'égalité des sexes et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire) et international/DNUAF) **pour la mise en lumière des situations des femmes rurales face à la COVID-19 et plaider pour des politiques publiques plus inclusives.**

Au terme de la capitalisation, **les principales recommandations suivantes sont formulées :**

• **À l'endroit des Collectivités locales :**

- Faciliter et étendre l'inclusion des femmes rurales dans les comités COVID-19 dans les districts et au niveau local ;
- Accompagner avec l'appui des Etats, l'achat des produits agricoles à forte périssabilité (horticoles, aquacole etc.) afin d'éviter leurs pourrissements et induire ainsi, des pertes pour les femmes dans les cas d'urgences.

• **À l'endroit des réseaux d'OP, d'OSC et le secteur privé :**

- Renforcer les actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités pour une meilleure valorisation du rôle des femmes dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;
- S'assurer que les femmes et les jeunes sont représentées dans les espaces de gestion de la crise et participent efficacement aux prises de décision ;
- Mettre en place des mécanismes de renforcement et de pérennisation de la résilience des exploitants familiaux et des personnes vulnérables ;

- Mettre en place un mécanisme de veille et de suivi des actions initiées ainsi que le suivi des recommandations.

• **À l'endroit des Etats et des organisations régionales (UEMOA, CE-DEAO, CILSS)**

- Assurer une meilleure coordination des actions de prévention entre acteurs de la société civile, partenaires techniques et financiers et l'Etat, pour une efficacité d'action et des réponses adaptées aux besoins et aux préoccupations des populations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Reconnaître et valoriser la place spécifique des femmes dans la gestion de la crise et dans leur résilience face à la crise ;
- Prévoir dans toutes les mesures prises, un quota de soutien aux femmes et veiller à leur mise en application, y compris dans les sphères de décisions et de réflexions autour de la COVID-19 ;
- Constituer au niveau des Etats, (i) un fonds d'urgence pour la relance de l'élevage ; (ii) la mise en place de fonds de calamités spécifiques pour les femmes



- afin de couvrir les gaps liés aux pertes et aux invendus des produits agricoles ;
- Faciliter l'accès des femmes aux fonds agricoles prévus dans les pays à travers un allègement des procédures et/ou une discrimination positive ;
  - Mettre à disposition des associations, coopératives et entreprises agricoles dirigées par les femmes, un fonds de soutien spécial ou d'appui ;
  - Accompagner la campagne agricole en mettant l'accent sur les cultures vivrières et fourragères ;
  - Réorienter et adapter les projets et programmes en cours d'exécution au contexte de la COVID-19 ;
  - Elaborer de nouveaux projets/programmes pour accompagner et renforcer l'adaptation des éleveurs et des acteurs des filières agropastorales aux effets néfastes de la COVID-19 ;
  - Faciliter un meilleur partage d'information avec les OSC, OPR et le privé, aux fins d'harmoniser les stratégies d'intégration du genre et mieux documenter les expériences pour une visibilité et leur mise à l'échelle.





# INTRODUCTION

## I.1. Une région ouest-africaine fragilisée par des crises alimentaires et dont les chocs de la pandémie à COVID-19 affectent davantage la résilience des femmes

Les crises alimentaires successives des dernières années (2005, 2008 et 2012) ont durement affecté les moyens d'existence de nombreux ménages de la région ouest africaine ; ces crises ont mis à rudes épreuves, les systèmes nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et fragilisé les capacités de réponse des Etats. Le contexte actuel d'insécurité et de pandémie à COVID-19, complexifie davantage, la situation des personnes vulnérables, dont les femmes et les jeunes.

*« La COVID-19 menace à la fois les voies et les moyens d'existence des populations. Si cette menace concerne l'humanité dans sa globalité, elle est encore plus préoccupante dans les régions marquées par des crises alimentaires récurrentes. La situation est préoccupante, d'autant plus qu'elle perturbe fortement à la fois, l'offre et la demande en produits alimentaires ».*

La crise sécuritaire que vit la région ces dernières années a été exacerbée par la pandémie à COVID-19 ce qui a davantage impacté négativement les capacités de résilience des populations ouest-africaines avec un curseur fortement sensible au niveau des femmes, du fait des inégalités de

genre :

*« Le RPCA a estimé à environ 17 millions de personnes (6.2%) qui risquent d'être en situation de crise ou pire dont 1.2 million en situation d'urgence qui auront besoin d'assistance alimentaire en juin et août 2020 ».*

Face à la crise sanitaire à COVID-19 avec ses implications multidimensionnelles et multisectorielles, le Comité de veille et d'action (CVA) mis en place par les réseaux d'Organisations paysannes régionales (OPR) et les réseaux d'organisations de la société civile (OSC), a révélé que :

*« Quel que soit le milieu (rural ou urbain) ou la profession (acteurs/actrices des secteurs de production agro-sylvo-pastorale et halieutique (ASPH), du secteur de la transformation agroalimentaire/restauration ou du secteur informel (commerçantes etc.), les femmes ont été durement affectées et les réponses conjoncturelles ou mesures d'atténuation des Etats, n'ont pas su répondre à leurs besoins spécifiques d'accès aux marchés, aux intrants, aux crédits, à la connaissance, à la reconstitution de leur capital perdu (animaux naisseurs, fonds de roulement etc.) ».*

## 1.2. La Charte PREGEC... une volonté d'améliorer la gouvernance alimentaire dans la région avec un rôle d'interpellation des organisations de la société civil... !

La volonté d'assurer une amélioration de la prévention et de la gestion des crises alimentaires par les États de la région ouest africaine, a sous-tendu **l'adoption d'une Charte PREGEC** afin de **mieux s'attaquer aux causes structurelles des crises alimentaires, avec des engagements à renforcer les systèmes d'information, les plateformes de dialogue et la cohérence des interventions.**

Un cadre d'interpellation sur le suivi des engagements de la charte PREGEC a été mis en place et est composé de 12 acteurs de la société civile, d'organisations paysannes et du secteur privé qui sont : AFAO, Afrique Verte, APESS, FIAB, POSCAO, RBM, RECAO, RESIMAO, ROAC, ROPPA, OXFAM et SOS SAHEL. **Le ROPPA a été désigné comme point focal pour animer le processus de mise en place du cadre** au nom de l'ensemble des réseaux d'OP et d'OSC parties prenantes du Cadre d'engagement et d'interpellation (CEI), avec la facilitation d'OXFAM.

« Le cadre d'interpellation des organisations de la société civile **se veut un cadre de veille sur le respect des engagements pris par les parties prenantes** (Gouvernements, organisations inter-gouvernementales, partenaires techniques et financiers,

*etc.) signataires de la Charte et de favoriser les actions communes de ses membres afin de renforcer les dispositions de la Charte ».*

Pour documenter les effets de la pandémie à COVID-19 au sein des OPR et des OSC, les membres du cadre d'interpellation ont voulu **capitaliser leurs initiatives d'influence des décisions gouvernementales en faveur des femmes touchées par les crises alimentaire et économique, tirer des leçons afin de mieux structurer des stratégies collectives plus incisives de renforcement de la résilience des femmes.**

La réalisation de cette de note de capitalisation a été soutenu par le soutien financier du 11<sup>ème</sup> fonds européen de développement (FED) à travers le Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest (PAGR SANAD). Ce programme se veut **un mécanisme d'appui à l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**, avec l'implication des organisations communautaires régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et des organisations du cadre d'interpellation PREGEC (Prévention et Gestion des Crises alimentaires).

## II. OBJECTIFS ET DÉMARCHE DE LA CAPITALISATION

### II.1. Objectifs de la capitalisation

Les objectifs poursuivis par la capitalisation sont de :

- **Documenter les expériences mises en œuvre** par les OPR, les OSC et le secteur privé **pour influencer les décisions gouvernementales en faveur des femmes touchées** par les crises alimentaire et économique survenues avec la pandémie COVID-19.
- Accompagner le cadre d'interpellation sur la base des messages clés adoptés par ses membres, à la formulation de recommandations sur l'appui à la résilience des femmes rurales qui sera valorisée lors de la journée internationale de la femme rurale.

De manière spécifique, **les centres d'intérêts des OPR et des OSC** portent sur une volonté de :

- 1. Mettre en lumière les différentes initiatives développées par les réseaux d'OP, OSC et du secteur privé pour influencer les décisions gouvernementales et des organisations régionales communautaires (CEDEAO, UEMOA, CILSS) dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 de façon générale, mais en particulier, sur la situation des femmes et des jeunes ;**
- 2. Identifier les forces, les faiblesses/contraintes des initiatives** portant sur une meilleure prise en compte des vulnérabilités des femmes rurales et urbaines face à la crise de la COVID-19 ;
- 3. Tirer des leçons des expériences réalisées** eu égard aux succès et aux échecs rencontrés par ces initiatives ;
- 4. Fédérer les efforts d'influence existants au sein du consortium pour mieux porter la question de l'intégration du genre dans les réponses à l'insécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité ;**
- 5. Formuler des recommandations pour influencer la mise en œuvre inclusive et participative des plans de riposte et des programmes de résilience en cours** de formulation ou de mise en œuvre.

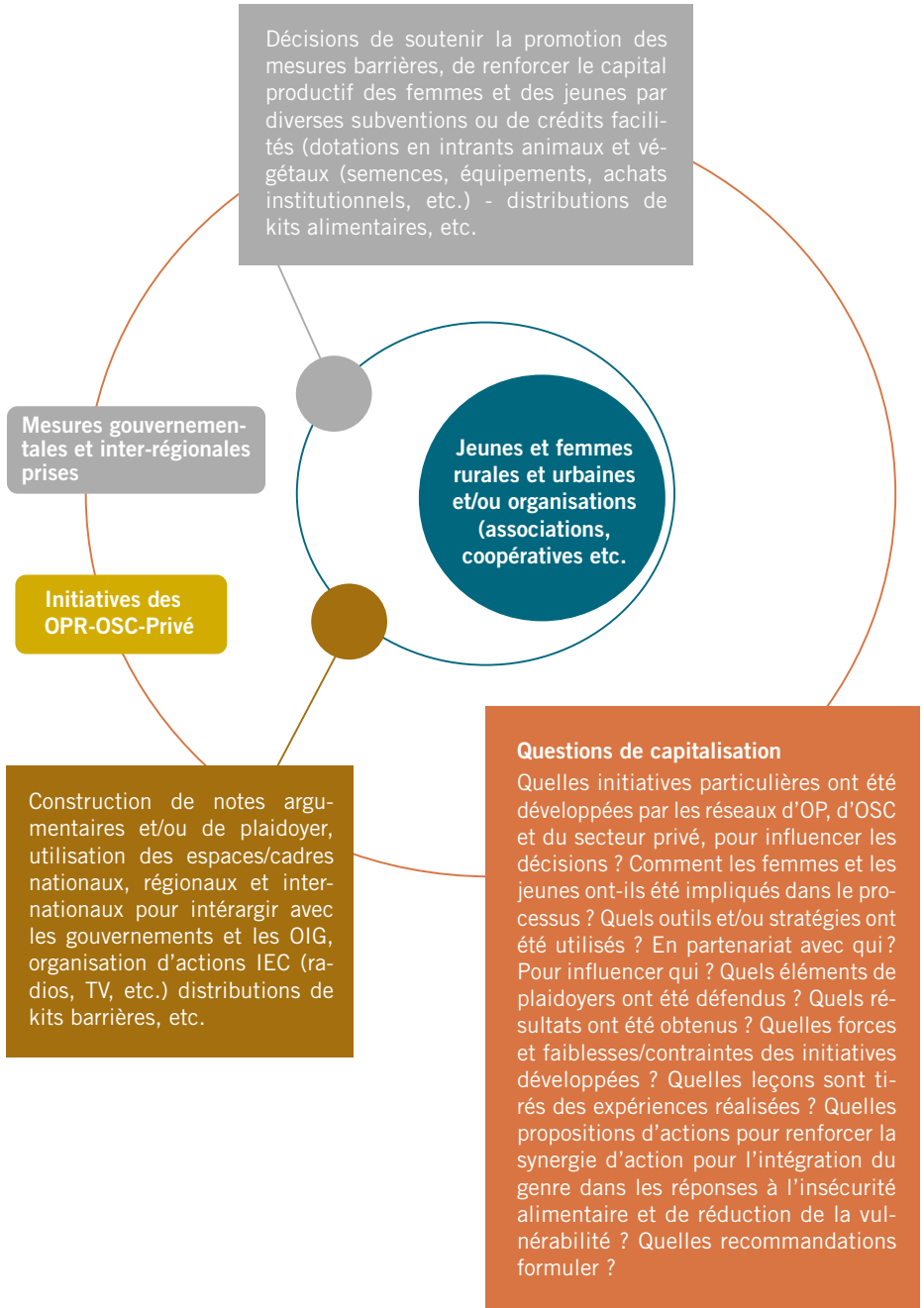
## II.2. Aperçu synthétique de l'approche méthodologique utilisée

La documentation des initiatives des OPR, des OSC et du secteur privé pour influencer les décisions gouvernementales en faveur des femmes et des jeunes touchées par les crises alimentaire et économique survenues avec la pandémie à COVID-19, est le fruit d'un **processus piloté par un noyau constitué des points focaux de AFAO, APSS, FIAB et du ROPPA** en tandem avec **une personne ressource** mobilisée à cet effet.

La note synthèse est le produit d'un processus de co-construction axé sur des échanges bilatéraux et des intrants fournis (données collectées) par les réseaux d'OP, d'OSC et du privé **en interaction avec le ROPPA en tant que point focal** du Cadre d'engagement et d'interpellation. Cette note a été complétée **et enrichie lors du troisième atelier régional** de renforcement de la concertation des OPR/OSC sur le dialogue et la gouvernance des politiques de sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable (SANAD) en Afrique de l'Ouest par l'ensembles des 12 organisations membres du CEI PREGEC.

Le schéma ci-après résume les questions de capitalisation, les angles de recherche et d'analyses afin de cerner les initiatives développées.





### III. BREF APERÇU DES ORGANISATIONS PORTEUSES DES INITIATIVES D'INFLUENCE

Dans l'optique de documenter et de structurer ses stratégies d'interpellation et de veille, trois organisations du Cadre d'engagement et d'interpellation ont capitalisé leurs expériences ; il s'agit notamment de :

- **L'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO)** créée en juillet 2005, qui est une organisation régionale de femmes qui regroupe 16 pays de l'espace CE-DEAO. Elle s'est affirmée au cours de ces dernières années comme un **puissant mécanisme de concertation de plaidoyer, de lobbying mais aussi, d'actions pour la promotion du statut économique de la femme en Afrique de l'Ouest**. Structurée en cellules nationales dans les pays, ses membres se comptent parmi les réseaux ou fédérations de femmes, les organisations et associations de femmes ainsi que des membres individuels, intéressés par la promotion de la femme en Afrique, citoyenne de l'espace ouest africain, instruite ou non, engagée dans la lutte pour l'équité et l'égalité de genre en Afrique de l'Ouest. Ainsi, chaque cellule de l'AFAO nationale mène de manière autonome ses activités d'animation, de mobilisation sous la supervision du Bureau Régional dont

le siège est à Dakar. L'arrimage de l'AFAO WAWA dans la Société Civile sous régionale, a été décidé à Dakar le 31 Juillet 2005, lors de la rencontre des 16 points focaux nationaux.

- **Le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)** créé en juin 2000 à Cotonou, est une organisation régionale des producteurs agricoles et de leurs organisations. Structuré en plateformes nationales dont les membres sont estimés à plus de 20 000 000, le ROPPA s'est **positionné comme l'outil de défense et de promotion des exploitations familiales qui constituent le principal système de production agrosylvopastoral en Afrique de l'Ouest**. Sa vision s'articule autour d'un développement socio-économique inclusive en Afrique de l'Ouest, basé sur : (i) une agriculture paysanne solidaire, citoyenne et durable au plan économique, social et environnemental ;





(ii) une gestion durable des ressources naturelles ; (iii) des revenus agricoles décents et des emplois décents et durables pour tous en milieu rural. Il s'est donné comme **mission** de « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux ». Avec un Secrétariat exécutif basé à Ouagadougou, il couvre les 15 pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) avec des organisations paysannes membres associées (Cap-Vert et Nigeria).

- **L'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS)**, fondée en 1989 à Bobo Dioulasso au Burkina Faso, est aujourd'hui une organi-

sation internationale d'éleveurs d'environ 7 000 000 de membres, avec une structuration bien définie et couvrant 13 Pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Benin, Togo, Mali, Niger, Tchad, Cameroun, Guinée Conakry, Gambie, Nigéria, Centrafrique, Sénégal et la Mauritanie). **Son objectif est d'accompagner les exploitations familiales (EF) vers un élevage familial moderne de vie pour une société de bien-être**, à travers 4 axes : (i) promouvoir un élevage familial de vie par la transformation de l'élevage familial ; (ii) coopérer au sein de la famille et de la société par une amélioration des rapports sociaux ; (iii) augmenter l'influence des éleveurs à travers les espaces de décisions (local, national régional) ; et (iv) construire une maison de la connaissance (éducation-formation des éleveurs). Le siège de son Secrétariat Exécutif est basé à Ouagadougou au Burkina Faso.



## IV. UNE STRATÉGIE D'INFORMATION ET D'ACTION AXE SUR L'UTILISATION D'OUTILS NOVATEURS POUR FAIRE FACE AUX EFFETS DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Les OP et OSC ont développés 3 catégories d'actions pour jouer leur rôle d'alerte, de suivi et d'interpellation dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Il s'agit : i) du développement d'outil institutionnel conjoint (Comité de veille et d'Action), ii) la production de support d'informations et d'alerte (bulletin, video, note argumentaire etc...) pour mieux informer les décideurs et iii) le développement d'actions conjointes avec les gouvernements et de dialogue politique.

### IV.1. Outil institutionnel conjoint développé par des membres des réseaux d'OP et d'OSC dans le cadre de la COVID-19

« Face à la pandémie, les trois réseaux (APESS, RBM, ROPPA) ont mis en place un Comité de veille et d'action (CVA) qui se veut être : (i) un espace pour encourager et structurer la coopération entre l'ensemble des réseaux d'OP et d'OSC face aux crises actuelles ; (ii) un cadre de travail, d'échanges et de concertation pour approfondir les réflexions et susciter une anticipation au niveau des réseaux d'OP et d'OSC et pour soutenir les initiatives des institutions publiques ». Le comité est composé de douze organisations d'éleveurs, de pasteurs, de pêcheurs, de la société civile de l'Afrique de l'ouest (AFAO, APESS, CO-FENABVI-AO, CORET, FEWACCI, NANTS, PANEP-PAO, RBM, ROAC, ROPPA, UOFA et WILDAF).



« Le CVA s'est **doté d'un document clarifiant sa mission, son organisation, son fonctionnement ainsi que ces actions prioritaires. Il a pour objectif de susciter l'engagement des réseaux d'organisations paysannes, des agriculteurs, des éleveurs, des pasteurs et de la société civile, aux côtés des Etats et des Institutionnels Régionaux dans la gestion efficace des crises, notamment de celle née de la pandémie de la COVID-19** ». Sa mise en place a été effectuée sous le haut patronage de la CEDEAO, de l'UEMOA, du CILSS et de ECOWAP DONOR GROUP, le 26 mai 2020 par vidéoconférence ».

Le CVA qui se veut un instrument « **de mutualisation des idées et des approches novatrices pour des actions plus sensibles aux réalités des femmes et des jeunes filles, surtout en temps de COVID** », s'appuie sur un **Secrétariat conjoint mis en place par les trois réseaux d'OP (APESS, RBM, ROPPA)** et dont l'action est sous-tendue par un cadre d'orientations :

« Les principaux éléments d'actions du CVA sont :

- **La mobilisation de l'engagement des réseaux d'OP et d'OSC pour contribuer à l'application des mesures d'urgences et barrières des plans de riposte, et pour assurer une gestion efficace des crises, notamment celle liée à la pandémie du COVID-19 ;**
- **Le soutien à la mise en œuvre de mesures et d'instruments par les services nationaux, les réseaux d'OP et d'OSC et les partenaires au développement, en vue de maintenir ou de restaurer les capacités de production agro-sylvo-pastorale et halieutique des centaines de milliers d'exploitations familiales affectées par les crises, notamment à très court terme pour la campagne 2020/2021.**

**Un Secrétariat assure la coordination globale des activités du comité de crise ; les réseaux mobilisent également les équipes techniques de leurs membres pour la mise en œuvre des actions au niveau national. Ces membres au niveau national seront encouragés et soutenus pour la mise en place et/ou le renforcement de cadres de coordination/concertation** ».

## IV.2. Développement de supports/outils pour mieux informer les décideurs sur l'analyse de la situation

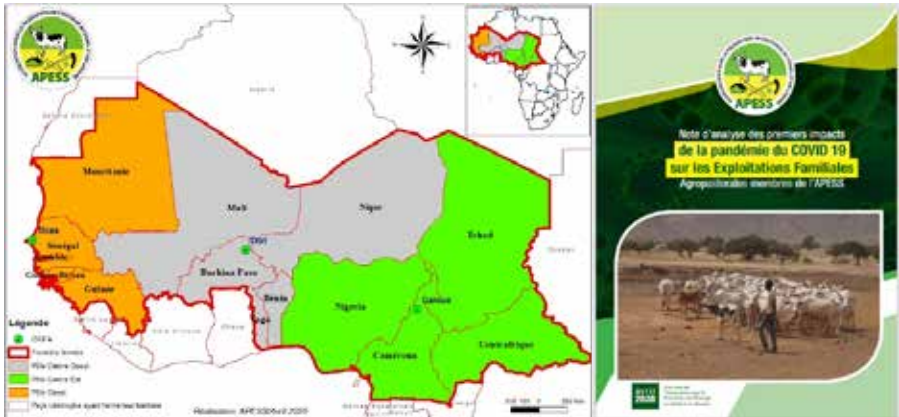
Plusieurs modalités en termes d'outils/soutiens ont été utilisées (films, vidéos pour la mise en lumière des préoccupations des femmes, note argumentaire, bulletins d'informations etc.) afin d'illustrer et mieux communiquer sur la situation des femmes :

### IV.2.1. Support 1 : production de note d'analyse par APESS

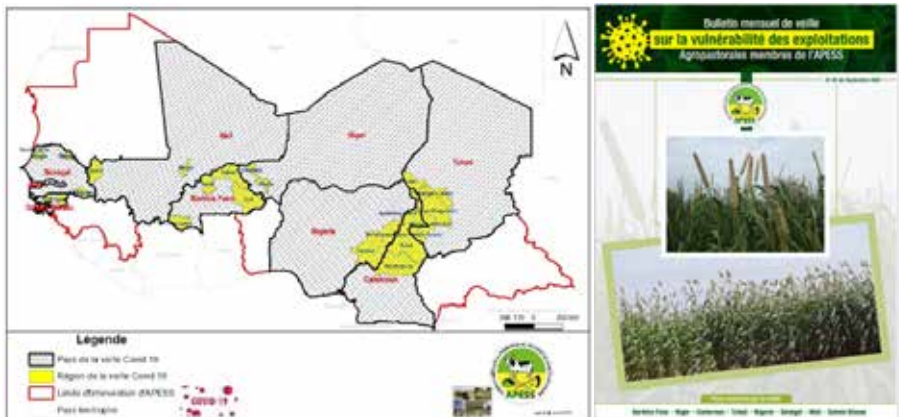
- APESS « aux premières heures de la pandémie de la COVID-19, a produit et diffusé une note d'analyse des premiers impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les exploitations familiales agropastorales membres de APESS » ainsi que le développement « d'une plateforme de veille et de suivi des EF dans l'espace APESS » dans l'objectif de : (i) **informer aussi bien les gouvernements que les organisations intergouvernementales (OIG) sur les mesures à prendre pour accompagner les EF ; (ii) améliorer les moyens d'existence des exploitations familiales par des appuis ; (iii) sensibiliser les exploitations familiales sur les mesures barrières à prendre ; (iv) alimenter le Comité de veille et d'action »** (cf. éléments en page suivante).
- **Au niveau de l'APESS, « les éléments de plaidoyer défendus ont porté sur : (i) des appuis en aliments à bétails (AB) du fait de la restriction de la mobilité (mise en quarantaine) par les différents gouvernements, de la fermeture terrestre des frontières, de la rareté des intrants liés à l'activité d'élevage et du dysfonctionnement quasi-total des chaînes de valeur lait communément appelées « plateformes d'innovation lait » mises en place pour soutenir l'économie des EF (surtout des femmes) ; (ii) la constitution au niveau des Etats, d'un fonds d'urgence pour la relance de l'élevage afin de fournir un appui matériel aux éleveurs pour reconstituer leur troupeau et reprendre l'élevage, de mettre en place un dispositif de stockage et de distribution d'aliments pour les hommes et les animaux. Ce fonds d'urgence permettra aussi de venir en aide aux éleveurs déplacés en situation de vulnérabilité face à la maladie ; (iii) la réorientation et l'adaptation des projets et programmes en cours d'exécution au contexte de la COVID-19 ; (iv) l'élaboration de nouveaux projets/programmes pour accompagner et renforcer l'adaptation des éleveurs et des acteurs des filières agropastorales aux effets néfastes de la COVID-19. Ces actions destinées à influencer le CILSS, la CEDEAO et**

ses Etats membres ainsi que les PTF, ont été développées **de concert avec des partenaires** comme OXFAM, SNV, CARE, IRAM, AFD et la coalition de réseaux d'OP (RBM, ROPPA) et d'OSC.

- **Production d'une note sur les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les Exploitations Familiales Agropastorales**



- **Mise en place d'une plateforme de veille et suivi des EF dans l'espace APESS**



### IV.2.2. Support 2 : Production de vidéos pour la mise en lumière des préoccupations des femmes par le ROPPA

Une vidéo sur la situation des femmes ainsi que leurs recommandations a été produite et diffusée par le ROPPA pour soutenir la prise de mesures spécifiques : la vidéo est disponible sur le lien <https://www.youtube.com/watch?v=ScR-ILhRSgU>



La vidéo a été produite ROPPA suite à une « une concertation en ligne avec l'ensemble des collèges des femmes des 13 pays, qui a permis de mettre en lumière : (i) l'impact de la COVID-19 sur les femmes et les jeunes filles dans le secteur de la production agricole, agroalimentaire, l'élevage et la pêche ; (ii) les initiatives entreprises par les femmes face à la COVID-19 ; (iii) leurs recommandations pour renforcer l'inclusion des femmes dans la gestion de la COVID-19.

- Au niveau du ROPPA, les éléments de **plaidoyers défendus par les femmes** sont entre autres : (i) prévoir un quota de soutien aux femmes dans toutes les mesures prises et veiller à leur mise en application, y compris dans les sphères de décisions et de réflexions autour de la COVID-19 ; (ii) reconnaître et valoriser la place spécifique des femmes dans la gestion de la crise et dans la résilience face à la crise ; (iii) mettre à disposition des Associations, groupements/coopératives et entreprises agricoles dirigés par les femmes et qui sont formellement reconnus, d'un fonds de soutien ou d'appui afin de les soutenir pendant cette crise sanitaire pour éviter qu'ils ne tombent en faillite ; (iv) appuyer les OP de femmes pour qu'elles puissent fournir aux exploitantes agricoles du secteur ASPH, des semences, des intrants agricoles, des matériels/équipements de travail, des aliments bétail afin qu'elles puissent continuer à générer des revenus

et à produire de la nourriture pour leurs familles et leurs communautés ; (v) faciliter par le biais de l'Etat, un accès souple au crédit pour les productrices et transformatrices. A cet effet, l'accès aux fonds agricoles et fonds d'urgences pourrait être facilité aux femmes à travers un allègement de la procédure ou une discrimination positive à l'endroit des femmes ; (vi) mettre en place des fonds de calamités spécifiques pour les femmes afin de couvrir les gaps liés aux pertes et invendus ; (vii) renforcer les systèmes de protection sociale et l'inclusion des femmes rurales dans les comités COVID-19 dans les districts et au niveau local également.

### **IV.2.3. Support 3 : Production d'une note argumentaire appelée : « les 7 réalités et solutions proposées par les femmes face à la COVID-19 » et diffusée lors la « Journée de la femme africaine » par un consortium d'organisations**

A l'occasion de la « Journée de la femme africaine » célébrée le 31 juillet, **une note argumentaire produite par sept organisations ouest-africaines**, (WILDAF, ROPPA, RBM, WANEP, REPSFECO, APSS et ROALJEF-Mali), accompagnées par Oxfam et CARE, **ont mis en avant, l'impact de la crise de la COVID-19 sur les femmes en Afrique de l'Ouest** dans toute leur diversité: agricultrices, commerçantes, femmes dans les communautés de pasteurs, dans les coopératives, vivant dans les zones urbaines ou rurales. « Les femmes, parce qu'elles occupent non seulement les emplois les plus précaires, souvent dans le secteur informel, mais aussi, parce qu'elles sont les premières donneuses de soins dans leurs communautés... elles sont donc en première ligne face à la crise... ce qui renforce de manière cruelle, les inégalités de genre préexistantes et menace à certains égards, les avancées réalisées au cours des dernières années pour l'égalité entre les hommes et les femmes ».





**A travers 7 thématiques, les organisations de la société civile ouest africaine ont voulu illustrer 7 réalités qui touchent particulièrement les femmes et qui sont aggravées par (ou parfois résultent de) la crise de la COVID-19, à savoir :**

- 1. La perte de leurs revenus financiers ;**
- 2. La réduction de leur accès aux services sociaux de base, dont la santé et l'éducation ;**
- 3. L'augmentation de leur vulnérabilité et de la violence basée sur le genre ;**
- 4. L'augmentation de l'insécurité alimentaire dont les femmes sont, et seront, les premières victimes ;**
- 5. Leur faible représentation et participation dans les espaces de prises de décision relatifs à la gestion de la crise ;**
- 6. Leur accès limité à l'information sur la crise sanitaire ;**
- 7. L'impact des normes sociales existantes sur ces Inégalités.**

« Loin de s'avouer vaincues, **les femmes ouest-africaines redoublent d'ingéniosité et mettent en place chaque jour, des solutions pour la survie de leurs familles et communautés. Elles ont désormais besoin de soutien de la part des gouvernements, et plus que jamais, elles ont besoin de faire entendre leur voix et de participer à la gestion de la crise sanitaire et sociale, pour s'assurer que leurs réalités soient prises en compte et qu'elles puissent contribuer à l'élaboration d'un monde plus égalitaire... »**





## IV.2.4. Support 4 : Mise en lumière de la situation des femmes à travers des bulletins

La situation des femmes face à la COVID-19 a fait l'objet de publication dans le bulletin ECHO du monde rural du comité de Veille et d'actions (Cf. extraits des articles ci-dessous) :

AFAO – APESS – COFENABWI-AG – CORET – FEWACCI – NANTS – PANEPAD – RBM – ROAC – ROPPA – UOFA – WILDAF

### ÉCHOS DE LA BASE

**Rode épreuve pour les transformateurs des produits locaux togolais :**

**Témoignage :** « Je suis Madame **DIKEY** Adjovi Fidji, épouse **EDOU**, Présidente de la Fédération des promotrices d'agro-industrie du Togo. Je suis une transformatrice de produits agricoles depuis 2002 et responsable de l'unité de production **JULADO**-Rahoboth qui est spécialisée dans la production de jus de fruits naturels, des épices, des sirops, des farines... »

Mon unité de transformation est située à Adékopé à environ 21,9 km au nord de Lomé dans la région Maritime.

L'impact de la COVID-19 sur la transformation des produits locaux est très perceptible. Les mesures de restrictions prises par l'état au Togo comme la fermeture des frontières font que les produits qui viennent de l'extérieur tel que les emballages ne sont plus importés. De même, la réduction de la mobilité due à la quarantaine rendent les déplacements impossibles et entraîne une diminution considérable des ventes car les populations ne sont désormais préoccupées que par leurs besoins quotidiens. Les charges qui reviennent à nous les femmes sont encore plus pesantes sur nous car les revenus sont moindres pour survenir aux besoins quotidiens.



Avant la COVID-19 nous avons l'occasion de participer à des rencontres de recyclage, des foires, des salons, des expositions ventes, mariages, dédiées etc. pour écouler les produits que nous transformons. La réverte de ces produits a également eu un lourd impact sur l'achat des matières premières qui sont restées invendues. De ce fait, les producteurs de matières premières périssables tel que les mangues, des bananes et les tomates... ont subi d'énormes pertes.

**Détresse d'une togolaise grande stockeuse de céréales**

**Madame AGOULO MYKWA** est une grande stockeuse et commerçante de céréales à Aképi, situé à 26 Km au Nord-Ouest de Lomé. Elle dispose de deux magasins d'une capacité globale de 200 tonnes dont l'un à Aképi et l'autre dans le marché de Kpogbe. Elle est principalement spécialisée dans le stockage du maïs, du mil, du hancot et du sorgho. Face aux effets du Covid-19, elle nous raconte la situation :

« Depuis l'arrivée du Coronavirus mes activités sont complètement au ralenti. Le stockage des céréales est devenu difficile avec la hausse des prix chez les producteurs. Le sac de maïs par exemple est passé de 25 000 à 30 000 FCFA. Malgré le coût élevé, je suis quand même obligée de m'approvisionner comme ça et de revendre pratiquement au même prix afin de garder ma clientèle. J'ai des clients qui viennent de Lomé, de Kpalimé, de Massak-Tové, etc. ; mais la majorité de mes clients se trouvent surtout au Ghana. Le plus souvent, ils viennent acheter à crédit pour revendre, et après ils viennent me payer puis acheter de nouveau à crédit. La fermeture des frontières a fait que j'ai encore beaucoup de créances auprès de mes clients du Ghana qui n'arrivent plus à venir acheter. Avant mon chiffre d'affaires mensuel pouvait atteindre 5 millions de FCFA. Au jour d'aujourd'hui j'arrive à peine à faire un chiffre d'affaire de 500 000 FCFA par mois. La situation est critique. Mais j'ai espoir que les frontières terrestres seront bientôt ouvertes et que mes activités reprendront leur cours normal. »



### IV.3. Développement d'actions pour le dialogue politique et l'accompagnement des actions de riposte des États

Dans l'objectif de mieux influencer les gouvernements et les organisations communautaires régionales, les actions des réseaux d'OP, d'OSC et du privé, des partenariats /alliances ont été structurées pour porter leurs initiatives, à l'effet de « faire bouger les lignes » et « accroître une efficacité d'action des mesures sociales, économiques et sanitaires à l'endroit des femmes et des jeunes filles » :

- **Avec AFAO, il s'est agi de « participer à l'action nationale de mobilisation pour contribuer aux actions de riposte lancées par le gouvernement du Sénégal à travers le Plan de résilience et de solidarité pour faire face à la pandémie de la COVID-19. AFAO a participé au programme « panier de la ménagère » de dotation à plus de 2700 ménages, de kits alimentaires et sanitaires dans les zones de Louga, Rufisque, Malika et Keur Massar au Sénégal impactées par la COVID-19, afin de leur permettre d'écouler leurs productions qui ont connu une mévente à cause des mesures de restrictions érigées par le gouvernement ». L'action développée en partenariat avec la FAO, a consisté à « apporter des corrections dans le choix et la cartographie des personnes vulnérables enregistrées dans le Registre National Unique (RNU) ».**

Les actions de dialogue politique ont emprunté plusieurs modalités et espaces différenciés pour porter le message des femmes :

- **Modalité 1 : Utilisation de l'espace DNUAF pour présenter la feuille de route et plaider pour des politiques publiques plus inclusives et la mise en lumière des situations des femmes rurales face à la COVID-19**

« **En partenariat avec le Forum rural mondial et des OP féminines du monde entier, le ROPPA a contribué au processus d'élaboration d'une feuille de route pour des politiques publiques inclusives. La feuille de route avait pour objectifs de : (i) mettre en lumière les connaissances des organisations et des femmes de l'agriculture familiale, sur les politiques existantes ; et (ii) mettre en évidence et dévoiler le travail et les propositions des organisations de femmes relatives aux politiques publiques afin d'améliorer la situation des femmes rurales.** Une concertation en ligne a été organisée pour présenter les résultats de ce processus au comité directeur de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale et à FAO Genre ».

- **Modalité 2 : Dialogues en ligne avec le Réseau des parlementaires de la CEDEAO sur l'égalité des sexes et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire**

*En 2020, l'International Institute for Sustainable Development (IIDD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Oxfam, ont organisé une série de dialogues en ligne dans le cadre de leur soutien politique au Réseau des parlementaires de la CE-DEAO sur l'égalité des sexes et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Cette série de webinaires a permis d'explorer et de générer une réflexion sur le rôle des parlementaires dans l'atténuation des impacts différenciés selon le genre, de la COVID-19 sur les systèmes agricoles et alimentaires. Cela a permis au collège des femmes du ROPPA de présenter lors d'un panel le vécu des femmes Ouest africaines pendant la COVID et les recommandations afférentes.*

- **Modalité 3 : Implication des collectivités locales dans le ciblage des personnes vulnérables impactées par la COVID-19 au Sénégal**

*« Le Registre National Unique (RNU) a été **la trame d'un recensement avec précision, des personnes pauvres vulnérables**. Ainsi, en partenariat avec les maires des communes d'arrondissements, AFAO a organisé des séries de rencontres pour évaluer le niveau de réponse apporté par chaque localité, mais aussi, apporter des corrections sur d'éventuels cas de personnes en situation de vulnérabilité omises sur le recensement du RNU.*

*Des visites de courtoisies ont été organisées auprès des **femmes productrices et jeunes producteurs pour évaluer et échanger sur les difficultés et préjudices subis durant le contexte de la COVID-19**. Ses visites ont été réalisées sous la présidence du représentant résident de la FAO, des présidentes des cellules départementales et du bureau Régional de AFAO ».*

- **Modalité 4 : Suivi ciblé de cheffes d'exploitations familiales**

*« A travers le projet de **veille sur la vulnérabilité des exploitations familiales** membres de APSS face à la COVID-19, treize (13) femmes cheffes d'exploitations familiales ont fait l'objet de **suivi spécifique de leur niveau de résilience aux fins de soutenir les stratégies d'accompagnement du réseau** ».*

## V. DES RÉSULTATS DES ACTIONS DE DIALOGUE ET DE PLAIDOYER EN CONSTRUCTION... ET DONT LES IMPACTS SE MESURERONT À MOYEN ET LONG TERME... !

**Les résultats des actions de dialogue et de plaidoyers** pour des politiques publiques plus inclusives dans ce contexte particulier d'insécurité sanitaire à COVID-19 **sont en cours de construction**. On note **quelques résultats** requérant un meilleur suivi et consolidation :

- **Résultat 1 : Renforcement de l'apprentissage des femmes au dialogue sur les politiques avec un leadership reconnu**

« La série de concertations réalisées sous différents formats (webinaires et autres) ont induit des changements, dont les premiers niveaux **portent sur le renforcement de l'apprentissage mutuel entre les femmes qui ont appris des expériences des autres afin de poursuivre le dialogue au niveau national et local dans leurs pays respectifs** ».

« Le leadership des femmes face à ces crises, montre une évolution de leurs capacités d'influence et de leur positionnement dans les OP ».

- **Résultat 2 : Structuration concertée des positions régionales des OP, OSC et le secteur privé**

« **La mise en place du comité de veille et d'action en 2020 a permis des rencontres régionales de concertation et de sensibilisation sur les enjeux liés à la pandémie et sur l'action du CVA et permis d'avoir une base commune d'actions des réseaux d'OP, OSC et du secteur privé à l'échelle ouest africain. Le processus a abouti à la mise en place d'organes nationaux du CVA dans 4 pays en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale (Cameroun) par les OP avec la participation des autorités nationales et des partenaires au développement (FAO, FIDA, UE)** ».

• **Résultat 3 : Réflexion concertée autour de la chaîne de valeur lait**

« Dans le cadre du CVA, **la chaîne de valeur de lait qui est très stratégique pour les femmes et les jeunes**, a bénéficié d'une attention particulière à travers, **un processus informé de promotion de la stratégie régionale (de la CEDEAO) des chaînes de valeur lait avec pour objectif, de soutenir la construction de manière participative, des programmes nationaux de mise en œuvre de la stratégie et des coalitions nationales pour défendre les chaînes de valeur lait. Ce processus mobilise l'ensemble des pays de la CEDEAO et au niveau de chacun des pays, les OP, les structures et les autorités politiques en charge des ministères de l'élevage ».**

• **Résultat 4 : Prise en compte des voix des femmes et de leurs préoccupations/propositions dans les plans de riposte au niveau national**

« **Des initiatives multiformes ont été initiées par les organisations de femmes pour faire entendre leurs voix au niveau national ; ce qui a permis la prise en compte de leurs préoccupations dans les documents et actions de ripostes :**

- **Au Bénin, Ghana, Burkina, Mali, etc., implication des femmes dans les actions de sensibilisation et de distribution de kits dans divers pays ;**

- **En Sierra Leone, (i) implication des femmes comme membres siégeant au comité local de gestion de la COVID-19 : participation aux activités, veille sur le ciblage efficace des femmes dans les appuis, les dons etc. ; (ii) les agricultrices des collèges ont rejoint le groupe 50/50 de femmes de la Sierra Leone pour plaider auprès du gouvernement afin qu'elles soient incluses ou pleinement reconnues dans les plans de réponse du gouvernement ;**
- **Au Togo, participation à l'élaboration d'un plan de riposte ;**
- **Au Bénin, réalisation d'un mémorandum et de son partage avec le ministre en charge de l'agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;**
- **Au Sénégal, prise en compte des propositions de corrections dans le ciblage et le choix des bénéficiaires dont certains n'avaient pas la chance de bénéficier des actions de l'Etat durant les secours d'urgences en tant que personnes vulnérables au Sénégal »... Comme l'a relevé la Présidente de AFAO, cette initiative soutenue par la FAO pour un montant de 46 millions de francs CFA a été lancée le 24 avril 2020 par le ministre en charge de l'Agriculture... elle a ciblé en priorité 5 collectivités, Rufisque, Malik, Dahra, Thiamène et Keur Massar, mais aussi ciblé au moins 7 produits locaux dans la constitution des kits... ».**



- **Résultat 5 : Facilitation de l'accès des EF aux services en intrants animaux et écoute/sensibilité des partenaires aux préoccupations des OP**

« Les actions de plaidoyer ont permis **un apport en aliments bétail aux exploitations familiales** membres de APESS par la CEDEAO ainsi qu'un **réaménagement budgétaire de certains partenaires pour appuyer les exploitations familiales en céréales et en masques de protection**, etc. ».

- **Résultat 6 : Un satisfecit des « bénéficiaires » sur les actions en cours**

Relativement à l'**opération « panier de la ménagère »**, un satisfecit général est relevé dans toutes les communes et comme cela a été relevé aux Niayes, «...nous remercions la FAO et l'AFAO pour ce geste important en faveur des femmes...car si on aide la femme, c'est le mari et les enfants qui sont aidés... voire toute la famille... ».



## VI. FACTEURS AYANT FAVORISÉ OU BLOQUÉ UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS ET PROPOSITIONS DES RÉSEAUX D'OP, OSC ET LE PRIVÉ

### VI.1. Facteurs favorables

Au nombre des forces et/ou opportunités qui ont facilité le déploiement des initiatives portant sur une meilleure prise en compte des vulnérabilités des femmes rurales et urbaines face à la crise de la COVID-19, on peut noter :

- **Facteur favorable 1 : Existence d'un cadre pour harmoniser les visions et les approches des réseaux**

« *La mise en place du Cadre de veille et d'action à la faveur de la COVID-19, a été propice aux concertations inter-OPR et « la COVID sonne comme une opportunité pour les OPR de parler d'une même voix et de mener des plaidoyers communs à l'endroit des OIG (CEDEAO, UEMOA, CILSS) » et d'ouvrir les espaces de concertations à certains nouveaux acteurs ».*
- **Facteur favorable 2 : La synergie entre acteurs et le leadership des femmes**

« *La mise en œuvre du cadre de veille et d'action a impulsé une recherche constante de synergie entre acteurs pour sous-tendre les actions dans les pays avec une qualité de pro action et de leadership des femmes ».*
- **Facteur favorable 3 : Qualité de réactivité des réseaux d'OPR/OSC par des réponses urgentes aux préoccupations des femmes**

« *La réponse urgente à la détresse des ménages vulnérables touchés par la Pandémie de la COVID-19 dans les communes et village a renforcé le rôle des organisations ainsi que la qualité et la pertinence du ciblage ».* Comme l'a relevé le Maire de Mali-ka, M. GADIAGA Talla, « *cette pandémie a créé une situation inédite... même les solidarités souterraines qui s'entretenaient entre populations ont été freinées, les populations ont été laissées à elles-mêmes...et devant l'ampleur de la détresse, on a été obligé de sortir du territoire pour faire appel à AFAO et bénéficier de son « panier de la vie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle » au profit des ménages et des enfants de moins de 5 ans... nous sommes très satisfaits... ».*



## VI.2. Facteurs limitants

Au titre des **faiblesses et/ou contraintes** qui ont freiné la mise en relief des vulnérabilités des femmes rurales et urbaines face à la crise de la COVID-19 par les OPR/OSC, on relève les facteurs essentiels suivants :

- **Facteurs limitants 1 : La limitation des moyens des réseaux d'OP, OSC et du secteur privé avec des marges de progression possible en termes de collaboration au sein des réseaux**

« Malgré des avancées obtenues par les réseaux d'OP, d'OSC et du privé, il existe **des tendances lourdes en termes de contraintes ou de facteurs limitants**, parmi lesquelles, on peut retenir :

- **L'insuffisance de moyens pour toucher la cible d'agropasteurs et pasteurs les plus vulnérables ;**
- **La faible mobilisation des ressources financières par les réseaux pour mener à bien les actions de ripostes urgentes mais aussi, la**

**limitation des mouvements entre pays qui a constitué un frein à la mise en œuvre des activités au niveau régional ».**

- **Facteurs limitants 2 : Faible inclusion des femmes dans les dynamiques et le suivi des recommandations**

« Les actions en cours révèlent, **une relative faible inclusion des femmes dans les dynamiques mixtes (OP, OSC, Etats, OIG, etc.) avec une faible organisation dans le suivi des recommandations pour la collecte des données quantitatives et ce, dans un contexte marqué par de faibles financements dédiés aux femmes ».**



## VII. QUELLES LEÇONS RETENIR DES EXPÉRIENCES CONDUITES PAR LES RÉSEAUX ?

De la mise en œuvre des expériences par les réseaux d'OP, d'OSC et du privé, on peut retenir **les principales leçons suivantes** :

- **Leçon 1 : La construction de visions concertées et de synergies d'actions au sein des réseaux facilitent une efficacité de résultats**

« Lorsque **le positionnement est commun** avec un temps de préparation et de moyens appropriés déployés pour les actions d'influence, **les résultats sont efficaces** »

- **Leçon 2 : la nécessité de renforcement continu des capacités des jeunes et des femmes**

« **Le renforcement continu du leadership féminin surtout des jeunes filles, est essentiel à une efficacité de résultats d'influences** si toutefois, il y a **une sensibilité personnelle des autorités aux causes qui sont défendues** ».

- **Leçon 3 : Nécessité de prises de mesures particulières pour mieux accompagner les activités d'élevage**

« Les éleveurs traditionnels *ont vécu une situation quasi dramatique à cause des effets combinés de la crise sécuritaire et de la pandémie de la COVID-19. Cette situation sans*

*précédent, nécessite des **mesures d'accompagnement bien particulières pour initier des actions urgentes pour leur survie, et plus tard, assurer aussi rapidement que possible, la reprise des activités d'élevage et de développement** ».*

- **Leçon 4 : L'absence de conditionnements appropriés pour les kits en produits périssables handicapent les moyens d'actions des réseaux**

« Les réponses aux besoins et aux préoccupations urgentes des populations vulnérables en kits alimentaires, **nécessite une composition diversifiée du panier** (légumes frais, céréales transformés, farine enrichie de riz, produits halieutiques et carnés, des œufs) **pour booster la qualité nutritionnelle et sanitaire** des populations bénéficiaires mais aussi, **nécessite de la part des réseaux, de disposer d'équipements de conservation, au regard du caractère périssable de certains produits, ou à défaut, utiliser des produits de longue conservation pour les ménages bénéficiaires** ».

## VIII. RECOMMANDATIONS OU DÉFIS POUR LA MISE EN ŒUVRE INCLUSIVE DES PLANS DE RIPOSTE ET DES PROGRAMMES DE RÉSILIENCE EN COURS

### VIII.1. Propositions d'actions pour renforcer la synergie d'action pour l'intégration du genre dans les réponses à l'insécurité alimentaire et la réduction de la vulnérabilité

De l'examen des expériences portées par les réseaux, **les propositions suivantes sont esquissées pour renforcer la synergie d'action en vue de l'intégration du genre dans les réponses à l'insécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité :**

- **Au plan global, il est proposé :**

- « **Une prise en compte par le programme PAGR SANAD, de créneaux de financement pour accompagner les OSC/OPR** dans les actions de soutien aux populations, **afin de faciliter leurs interventions** et l'intégration du genre pour des réponses holistiques à la réduction de la vulnérabilité » ;
- **La mise en place d'un Groupe consultatif genre** composé des collèges des femmes des organisations ainsi que des appuis

techniques genre, pour faire des propositions d'intégration du genre au sein :

- › Des OP, des OSC et du secteur privé ;
  - › Des Etats et des Organisations inter-gouvernementales (OIG) ;
  - › Des Partenaires accompagnant le PAGR SANAD.
- **Ciblage d'actions prioritaires et suivi de la mise en œuvre des recommandations.**

• **Au plan spécifique, il est suggéré de :**

- **Dynamiser les espaces femmes et jeunes mis en place dans les différentes organisations et élargir leur pouvoir de décisions au niveau des instances statutaires ;**
- **Définir un quota de représentation des femmes et des jeunes dans les instances et dans les activités ;**
- **Promouvoir le genre dans les exploitations familiales et dans les cellules familiales.**

## VIII.2. Recommandations

Les **principales recommandations suivantes** sont formulées pour influencer la mise en œuvre inclusive des plans de riposte et des programmes de résilience en cours de formulation ou de mise en œuvre :

• **À l'endroit des Etats et des organisations régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS).**

- **Assurer une meilleure coordination des actions de préventions entre acteurs de la société civile, partenaires techniques et financiers et l'Etat,** pour une efficacité d'action et des réponses adaptées aux besoins et préoccupations des populations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Prévoir un quota de soutien aux femmes dans toutes les mesures prises et veiller à leur mise en application,** y compris dans les sphères de décisions et de réflexions autour de la COVID-19 ;
- Reconnaître et valoriser **la place spécifique des femmes dans la gestion de la crise et dans la résilience face à la crise ;**
- **Mettre à disposition des Associations, groupements/coopératives et entreprises agricoles dirigés par les femmes** et qui sont formellement reconnus, un **fonds de soutien ou d'appui afin de les soutenir pendant cette crise sanitaire et éviter leur faillite ;**
- Constituer au niveau des Etats, (i) **un fonds d'urgence pour la relance de l'élevage ;** (ii) **des fonds de calamités spécifiques pour les femmes** afin de couvrir les gaps liés aux pertes et aux invendus ;
- Accompagner **la campagne agricole** en mettant **l'accent sur les cultures vivrières et fourragères ;**
- **Appuyer les OP de femmes à fournir aux exploitantes familiales du secteur ASPH, des services en intrants et équipements** (semences, intrants agricoles, aliments pour le bétail, matériels/équipements

de travail) afin qu'elles continuent à générer des revenus et à produire de la nourriture pour leurs familles et leurs communautés ;

- **Faciliter la mise en œuvre par l'Etat d'un accès souple au crédit pour les productrices et les transformatrices** : l'accès aux fonds agricoles et fonds d'urgences pourrait être facilité aux femmes à travers un allègement des procédures et/ou une discrimination positive à l'endroit des femmes ;

• **A l'endroit des Collectivités locales :**

- **Faciliter et étendre l'inclusion des femmes rurales dans les comités COVID-19** dans les districts et au niveau local ;

• **A l'endroit des réseaux d'OP, OSC et le privé**

- **Renforcer les actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités** pour une meilleure valorisation du rôle des femmes dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;
- **S'assurer que les femmes et les jeunes sont représentées dans les espaces de gestion de la crise et participent efficacement aux prises de décision** ;
- **Mettre en place des mécanismes de renforcement et de pérennisation de la résilience** des productrices et des personnes vulnérables ;

- Faciliter la mise en place et un accès des femmes aux **systèmes de protection sociale** dans les pays ouest africains ;

- **Réorienter et adapter les projets et programmes en cours d'exécution** au contexte de la COVID-19 ;

- **Elaborer de nouveaux projets/programmes pour accompagner et renforcer l'adaptation des éleveurs et des acteurs des filières agropastorales aux effets néfastes de la COVID-19.**

- **Accompagner** avec l'appui des Etats, **l'achat des produits agricoles et horticoles afin d'éviter leurs pourrissements et induire des pertes** aux femmes.

- **Faciliter un meilleur partage d'information entre OSC, OPR et le secteur privé**, aux fins **d'harmoniser les stratégies d'intégration du genre** et mieux **documenter les expériences pour une visibilité et leur mise à l'échelle** ;

- **Faciliter la mise en relief des actions de plaidoyer relatives à la transhumance transfrontalière** dans un contexte de fermetures des frontières, du fait de la COVID-19 ;

- **Mettre en place un mécanisme de veille et de suivi des actions initiées ainsi que le suivi des recommandations.**





Avec le financement de l'Union Européenne

